

Découpage du territoire de la commune de Rougemont :

- **Les îlots** : 12 îlots composent l'ensemble du territoire communal. Ils sont répartis de la façon suivante :
Les îlots de 1 à 7 déterminent le centre du village. Principalement composés d'un habitat ancien et mitoyen, ils sont desservis par des routes départementales où par des rues étroites.
Les îlots de 7 à 12 déterminent les entrées de Rougemont, traversées par des routes départementales.
L'îlot 13 englobe le restant de la commune (voir carte zone bleue)
- **Les éloignés** : 7 habitations sont éloignées
- **Les exploitations agricoles** : 2 exploitations
- **Lieux d'accueil** : 5 lieux d'accueil

Les communes associées

Montferney :

- **Les îlots** : 2 îlots partagent cette commune associée, constituée d'un habitat individuel et mitoyen.
- **Les exploitations agricoles** : 1 exploitation
- **Les écarts** : 5 habitations sont éloignées.

Chazelot

- **Les îlots** : 2 îlots partagent cette commune associée, constituée d'un habitat individuel et mitoyen.
- **Les exploitations agricoles** : 1 exploitation
- **Les écarts** : 2 habitations sont éloignées.

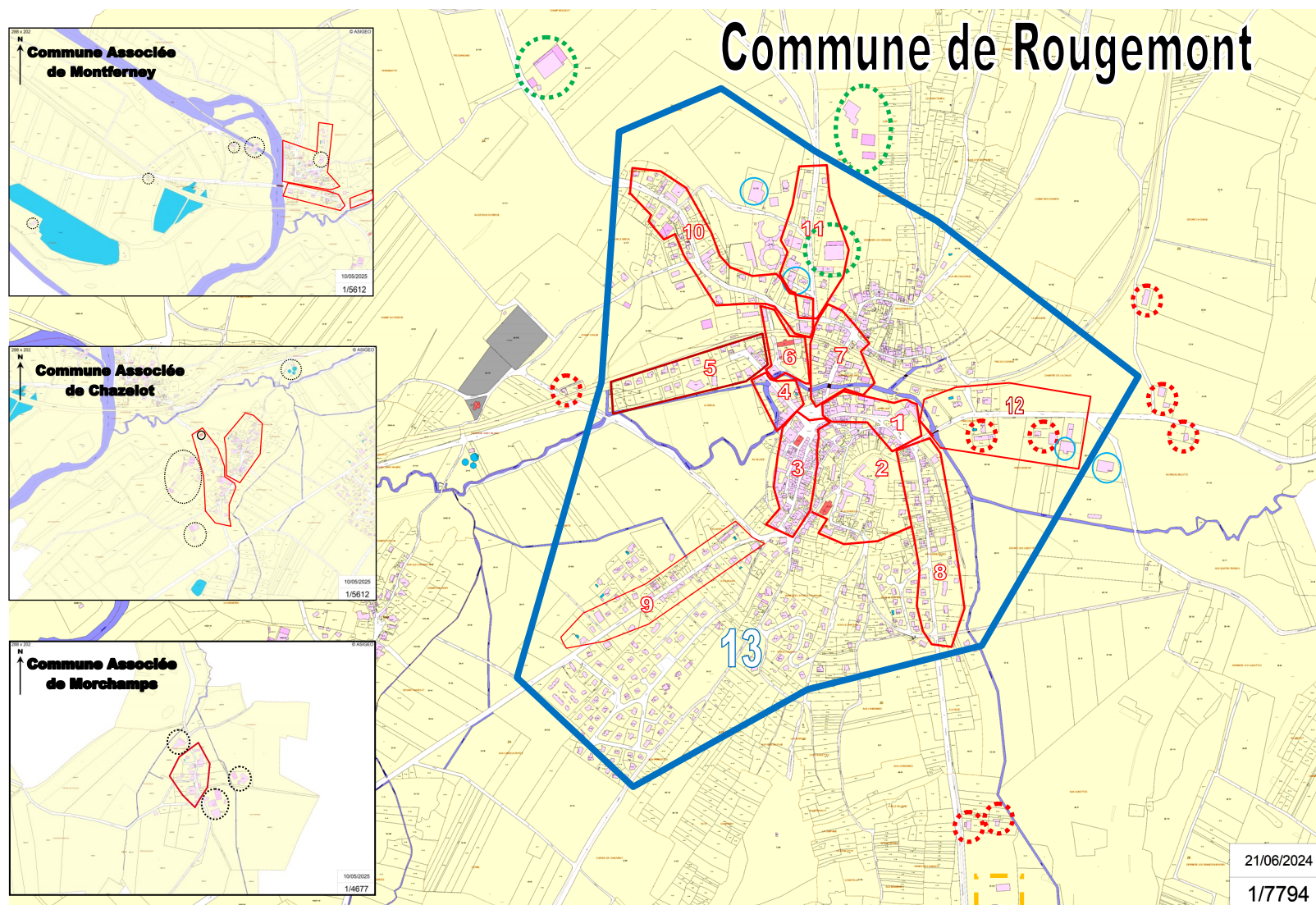
Morchamps

- **Les îlots** : 1 îlot constitue cette commune associée, composée d'un habitat individuel et mitoyen.
- **Les exploitations agricoles** : 2 exploitations

Pour différentes raisons, mais principalement en cas d'incendie les îlots de 1 à 12 peuvent imposer la mise en place d'une déviation.

« Vous trouverez une carte par îlot avec sa déviation »

Lot 13 est exclu de cette prescription, un isolement de la rue par panneaux et barrières de ville est suffisant.



Flash Spécial

Rougemont, Montferney, Chazelot, Morchamps.

Août
2025

Mairie de Rougemont

Ouverte :
du lundi au
samedi
de 9 h à 12 h

Mardi et jeudi
de 16 h à 17 h
(hors vacances
scolaires)

**Permanence
du Maire :**
chaque samedi
de 10 h à 12 h

**Secrétariat
et
comptabilité**
03 81 86 90 06

Adresse mail :
mairierougemont
@wanadoo.fr

Site internet :
rougemont-
doubs.fr



Imprimé par nos soins
Ne pas jeter
sur la voie publique

Etre prêts face aux risques

PCS

Plan Communal de Sauvegarde



Rougemont 25 680

Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Le **plan communal de sauvegarde (PCS)** est, en France, un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire. Sont notifiés, dans ce document, la planification des actions, les acteurs communaux (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) et la gestion du risque en cas d'évènements naturel, technologique ou sanitaire. **Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.**

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques vécus, présents ou à venir, principalement dû au changement climatique. Il rejoint aussi le dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département et des moyens disponibles communaux ou privés de la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Nous joignons à ce flash une plaquette que je vous recommande de garder précieusement. Effectivement, en cas de d'alerte, elle vous permettra de savoir à quel risque correspond le nombre de sonneries de la sirène communale. Dans un même temps, un véhicule communal équipé, d'un mégaphone, diffusera un message verbal dans les rues de notre commune. Il est bien entendu que ces systèmes d'alertes ne retentiront qu'en cas d'urgence importante. Il n'est pas toujours nécessaire de prévenir toute la population. Par expérience, je peux vous dire que, quand un incendie se propage dans une rue où l'habitat est mitoyen, il est important et nécessaire d'en appeler rapidement les habitants. Comment prévenir ces derniers ? Le téléphone portable reste le meilleur moyen, à condition d'avoir le numéro. Nous sommes bien d'accord que vous n'êtes pas obligés de nous donner vos coordonnées téléphoniques, mais je peux vous assurer qu'elles resteront strictement confidentielles et ne sortiront pas du Plan Communal de Sauvegarde. A vous de décider. N'oublions pas que la sécurité, c'est l'affaire de tous.

Vous pourrez prochainement découvrir le contenu du PCS sur le site de la commune.

Bien cordialement

Le maire, Salvi Thierry

Etre prêts face aux risques

À Rougemont, comme partout en France, des événements exceptionnels peuvent survenir : inondations, incendies, accidents technologiques... Pour mieux y faire face, la commune s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce plan a un objectif simple : anticiper et organiser les actions à mener en cas de situation d'urgence, pour assurer la sécurité de tous.

- Concrètement, le PCS définit :
- les procédures d'alerte à la population,
 - les moyens de secours mobilisables (personnel, matériel, bâtiments), les lieux d'accueil où les habitants peu-

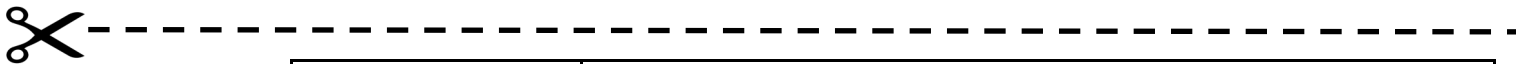
vent être pris en charge si nécessaire.

Le maire, en tant que responsable de la sécurité sur la commune, coordonne ce dispositif avec l'aide d'une équipe de gestion de crise composée d'élus et d'agents municipaux, en lien direct avec la préfecture.

Le plan s'appuie sur une analyse des risques propres à notre territoire et sur un recensement des ressources disponibles : élus, agents communaux, bénévoles, équipements, véhicules, bâtiments communaux...

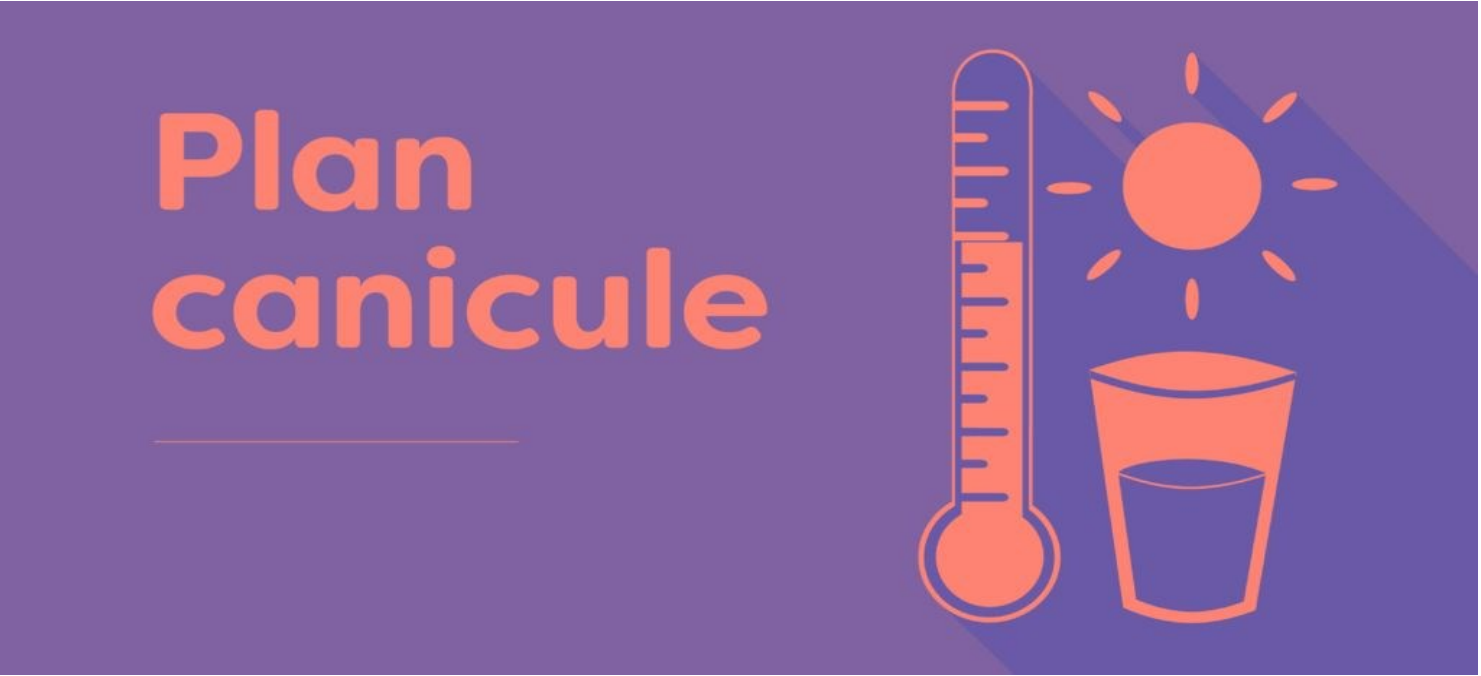
Dans ce cadre, la sirène d'alerte de la mairie a été réparée. Elle peut désormais être déclenchée en cas d'urgence. Vous

l'entendez chaque premier mercredi du mois, à midi, sonner **5** fois. Il s'agit d'un test mensuel obligatoire sur tout le territoire national. Ensemble, restons vigilants et solidaires. Grâce au PCS, Rougemont se prépare à mieux protéger ses habitants en cas de crise. C'est pourquoi, nous vous invitons à communiquer vos coordonnées à la mairie qui pourra ainsi vous contacter en cas de besoin, si un incident important venait à se dérouler dans la commune. Merci de remplir le coupon ci-dessous et de le retourner à la mairie. **Nous vous rappelons que ces données resteront confidentielles et ne seront utilisées par la mairie qu'en cas de nécessité.**



Coupon à retourner à la Mairie

Nom	
Prénom	
Téléphone	
Mail	
Adresse	
Profession	



Madame, Monsieur,

Dans le cadre du plan canicule, les communes ont l'obligation, depuis la loi du 30 juin 2004, de tenir à jour un « registre nominatif des personnes vulnérables ».

Ce registre a pour seule finalité de permettre à la commune d'organiser au mieux les différentes interventions en direction des personnes les plus fragiles, en cas de déclenchement d'un plan d'alerte par la préfecture.

Ainsi, nous vous remercions de bien vouloir remplir, sur la base du volontariat, le formulaire ci-joint et de le retourner à la mairie. **Les informations communiquées seront strictement confidentielles et utilisées uniquement dans le cadre du dispositif de protection des personnes vulnérables** (en cas de déclenchement du plan canicule).

Si vous ne vous sentez pas concerné par ce dispositif, merci de ne pas tenir compte de ce courrier.

Pour toute question ou besoin d'information complémentaire, vous pouvez contacter la mairie au 03 81 86 90 06.

Dans l'intérêt de tous, soyons vigilants et solidaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,
Thierry Salvi,

La deuxième adjointe,
Séverine Ducroux

Ci-joint à ce flash
fiche d'inscription
Plan Canicule